

## **RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION**

Selon les lignes directrices nationales ANFR version 2.0

Référence du rapport de simulation : 8410001536-19/12/2024

**Commune: MONTEUX** 

Adresse de l'installation : 1069 route de Velleron – Parcelle C 375 - 84170

**MONTEUX** 

## **TABLE DES MATIERES**

1.	S	ynthèse	4
2.	D	Description du projet	4
3.	Р	lan de situation	4
4.	C	Caractéristiques de l'installation	6
5.	R	résultats de simulation	7
â	a)	Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol	8
ŀ	၁)	Simulations à différentes hauteurs	10
(	<u>:)</u>	Conclusions	16

#### Objet du rapport

Ce document présente les rapports de simulation de l'exposition aux ondes des antennes à faisceau fixe et des antennes à faisceaux orientables émises par le projet d'installation radioélectrique située lieu-dit « L HOMMET » 84170 MONTEUX diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4, selon des résultats harmonisés conformément aux lignes directrices nationales¹ publiées le 23 décembre 2015 par l'Agence nationale des fréquences, prévues dans l'article 2 de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, et mises à jour en septembre 2019 pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Ce rapport est sous la responsabilité de l'exploitant de l'installation radioélectrique et ne valent que pour l'installation spécifiée de SFR.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15<sup>2</sup> en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cette publication des lignes directrices nationales est prévue à l'article 2 de la loi n°2015-136 du 9 février 2015 qui dispose que « dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, l'Agence nationale des fréquences publie des lignes directrices nationales, en vue d'harmoniser la présentation des résultats issus des simulations de l'exposition générée par l'implantation d'une installation radioélectrique ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0271 du 21 novembre 2017 texte n°21, Arrêté du 9 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0271 du 21 novembre 2017.

# 1. Synthèse

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables.

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située lieu-dit « L HOMMET » 84170 MONTEUX est comprise entre :

- entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 0°
- entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 150°
- entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceau fixe et entre 0 et 1 V/m pour les antennes à faisceaux orientables pour l'azimut 280°

## 2. Description du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, SFR projette l'installation d'antennes relais émettant sur la bande de fréquence 3.4 GHz – 3.8 GHz pour contribuer à la couverture de votre quartier en 5G.

## 3. Plan de situation

Les antennes et les azimuts (rayon principal) pour les antennes Directives sont précisément localisés sur la carte.

Afin de faciliter l'analyse de la zone étudiée, la zone géographique (de rayon 200m en zone rurale) représentée est centrée sur l'installation radioélectrique de l'exploitant.

Les établissements particuliers sont localisés par un pictogramme en indiquant le nom (quand l'information est disponible) et le type (crèche, établissements de l'enseignement primaire ou secondaire, établissement de soins...).

L'axe de rayonnement principal dans le plan horizontal des antennes est représenté par une flèche.



Source fond de carte : Bing Maps

### Liste des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 200 m

Dans un rayon de 200 m de l'installation radioélectrique, on retrouve les établissements particuliers suivants :

type	nom	adresse
Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul		

# 4. Caractéristiques de l'installation

	Description de l'installation						
Coordonnées	·						
géo(EPSG:27572)	Longitude ou X			Latitude ou Y 1894867			
	814028			0.5	1894	1867	
Altitude (NGF)				85 m			
Hauteur du				3735 m			
support							
Nombre				6			
d'antennes –							
Туре				Directives			
Azimut 1				0°			
Hauteur milieu				33.34 m			
de l'antenne							
Systèmes	3G	4G	4G	4G	4G	4G	5G
Faisceaux fixe /	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau
Faisceaux	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe	orientable
orientables Bande de	000	700	000	1000	2100	2600	2500
вапае ае fréquence (MHz)	900	700	800	1800	2100	2600	3500
Puissance	25.5	0.0	25.5	25.5	25.5	17.0	100 5
maximale en	35.5	8.9	35.5	35.5	35.5	17.8	199.5
entrée							
d'antenne (W)							
Angles	5°	5°	5°	4°	4°	4°	3°
d'inclinaison (°)			,	ŕ	•	J	
Azimut 2	150°						
Hauteur milieu	33.34 m						
de l'antenne	33.34 m						
Systèmes	3G	4G	4G	4G	4G	4G	5G
Faisceaux fixe /	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau
Faisceaux	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe	orientable
orientables	•	•	•	•	•	•	
Bande de	900	700	800	1800	2100	2600	3500
fréquence (MHz)							
Puissance	35.5	8.9	35.5	35.5	35.5	17.8	199.5
maximale en							
entrée							
d'antenne (W)	8°	8°	O.º	Co	Co	Co	Γ0
Angles d'inclinaison (°)	8	8	8°	6°	6°	6°	5°
Azimut 3	280°						
Hauteur milieu	33.34 m						
de l'antenne	JJ.J4 III						
Systèmes	3G 4G 4G			4G	4G	4G	5G
Faisceaux fixe /	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau	Faisceau
Faisceaux	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe	orientable
orientables	JIAC	JIXC	JIXC	JIAC	JIAC	JIAC	STICITUDIC
Bande de	900	700	800	1800	2100	2600	3500
fréquence (MHz)							
Puissance	35.5	8.9	35.5	35.5	35.5	17.8	199.5
maximale en							
entrée							
d'antenne (W)							
Angles	5°	5°	5°	4°	4°	4°	3°
d'inclinaison (°)							

### 5. Résultats de simulation

La simulation<sup>3</sup> est réalisée pour différentes hauteurs. Les valeurs présentées correspondent au niveau d'exposition aux ondes en intérieur (en volts par mètre : V/m) des antennes à faisceaux orientables et des antennes à faisceau fixe émises par l'installation située lieu-dit « L HOMMET » 84170 MONTEUX avec un abaissement de 20 % correspondant à l'atténuation due à un simple vitrage ce qui correspond à 2 dB.

Les simulations sont réalisées en zone rurale avec la résolution suivante : 10 m.

Les facteurs de réduction suivants s'appliquent pour cette installation :

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 4 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 13.5 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceaux orientables. Ce facteur de réduction correspondant à un balayage du faisceau pendant 4,4 % du temps dans une direction donnée.

Le facteur d'atténuation de duplexage temporel TDD de 1.25 dB est appliqué pour les fréquences 3500 MHz de cette installation.

Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

7

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le modèle utilisé tient compte des effets dus au bâti (réflexion, diffraction, masquage), fiabilisé par des mesures réelles terrain.

# a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

### Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol en intérieur

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceaux orientables est compris entre 0 et 1 V/m



Légende
>6V/m
Entre 5 et 6 V/m :
Entre 4 et 5 V/m :
Entre 2 et 3 V/m :
Entre 1 et 2 V/m :
Entre 0 et 1 V/m :

Source fond de carte : Bing Maps

Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 200 m

type	nom	adresse	niveau estimé	
Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul				

# À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe est compris entre 0 et 1 V/m



Légende
>6V/m
Entre 5 et 6 V/m:
Entre 4 et 5 V/m:
Entre 3 et 4 V/m:
Entre 2 et 3 V/m:
Entre 1 et 2 V/m:
Entre 0 et 1 V/m:

Source fond de carte : Bing Maps

<u>Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 200 m</u>

type	nom	adresse	niveau estimé	
Pas d'établissement particulier dans le rayon de calcul				

# b) Simulations à différentes hauteurs

Les antennes projetées sont Directives.

Une modélisation est réalisée par antenne. Pour chacune, l'environnement est différent, l'exposition maximale calculée ainsi que la hauteur correspondante varient d'une antenne à l'autre.

## *i.* Azimut 0°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 4 m .



# ii. Azimut 0°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut  $0^\circ$ , le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 1.5 m .



## *iii.* Azimut 150°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 4 m .



## iv. Azimut 150°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut  $150^\circ$ , le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 4 m.



## v. Azimut 280°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 4 m .



# vi. Azimut 280°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 280°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 4 m.



[Source fond de carte : Bing Maps]

#### **Conclusions**

#### **Exposition par antennes à faisceaux orientables**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 0°	Azimut 150°	Azimut 280°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	1.5 m	4 m	4 m

#### **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 0°	Azimut 150°	Azimut 280°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
Hauteur	4 m	4 m	4 m

Fin du document